



Année scolaire 2026/2027 :
Fiche unique
Inscription au restaurant scolaire
(À retourner en Mairie pour le lundi 22/06/2026)

IDENTITÉ DE L'ENFANT

ÉCOLE : Pierre Giraudet 3 Prés Simone Veil (Usseau)

NOM et PRENOM de l'enfant CLASSE.....

NÉ(E) LE à

RESPONSABLES LÉGAUX

PÈRE

NOM..... PRENOM.....

ADRESSE COMPLETE.....

TELEPHONE DOMICILE.....PORTABLE.....

TELEPHONE EMPLOYEUR (utilisé seulement en cas d'urgence)

E-MAIL.....

MÈRE

NOM..... PRENOM

ADRESSE COMPLETE.....

TELEPHONE DOMICILE.....PORTABLE.....

TELEPHONE EMPLOYEUR (utilisé seulement en cas d'urgence)

E-MAIL.....

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Mon enfant dépend du

Régime CAF (QF inférieur à 559 € - fournir obligatoirement l'attestation CAF)

Régime Général et MSA

Régime particulier (SNCF/RATP...)

Caisse de sécurité sociale couvrant l'enfant : N°.....

Mutuelle couvrant l'enfant..... N°.....

Responsabilité civile couvrant l'enfant..... N°.....

Régime général = les allocataires CAF, les ressortissants régime général de la sécurité sociale, la fonction publique (Etat, hospitalière, territoriale), la poste, les artisans-commerçants.

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX ET DIFFICULTÉS A SIGNALER

Maladie, allergies, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation en précisant les dates et les précautions à prendre.

Il est fortement recommandé aux familles dont les enfants sont concernés par un PAI (projet d'accueil individualisé) d'entreprendre leur procédure administrative maintenant sinon l'enfant ne pourra PAS être accueilli par la cantine en septembre 2026.

RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS (votre enfant porte-t-il des lunettes, des prothèses auditives, dentaires ETC...)

.....

MÉDECIN TRAITANT

LOCALITÉ

TEL

AUTORISATION PARENTALE

EN CAS D'ACCIDENT :

- APPEL DES SECOURS (médecin du village ou SAMU selon gravité)
- APPEL DES PARENTS EN MEME TEMPS QUE LES SECOURS
- MON ENFANT DOIT ETRE HOSPITALISE A.....
- J'AUTORISE LES RESPONSABLES DES SERVICES INTERCLASSES A PRENDRE TOUTES LES MESURES MEDICALES OU CHIRURGICALES RECONNUES COMME NECESSAIRES.

DROIT À L'IMAGE :

Dans le cadre de la restauration et des interclasses, nous sommes susceptibles de prendre des photos des enfants afin de communiquer sur les différents services proposés, dans la presse, des expos photos, le journal de la commune, les réseaux sociaux...)

Autorise l'utilisation des photos de mon enfant prises au cours des activités

N'autorise pas l'utilisation des photos prises de mon enfant

ACCEPTATION D'INSCRIPTION

Je soussigné(e) Mme/Mr.....

Inscrit ma fille / mon filsà la cantine scolaire :

4 jours/semaine

Ou les jours fixes suivants :

Je déclare exact l'intégralité des renseignements portés sur cette fiche.

Je reconnais avoir pris connaissance du fonctionnement du restaurant scolaire (notamment l'article 1 du règlement intérieur) et en ai informé mon enfant pour qu'il le respecte (article III – tenue et discipline).

Fait à Sainte-Soulle, le.....

Signatures des responsables légaux

** Les données personnelles recueillies à l'occasion de l'inscription de votre enfant font l'objet d'un traitement automatisé destiné au service enfance/jeunesse et à la restauration scolaire. Elles sont conservées pendant toute la durée de fréquentation aux activités proposées. Elles sont utilisées à des fins d'évaluation des politiques publiques concernées (politique éducative, rythmes scolaires...). Les données pourront être rendues anonymes à des fins statistiques.*

Toutes modifications en cours d'année au présent document doivent être signalées au service enfance jeunesse ou au service comptabilité. La commune n'est pas responsable des conséquences résultant d'informations erronées mentionnées sur cette fiche. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données à caractère personnel vous concernant, à leurs rectifications, de demander leur suppression si elles ne correspondent plus aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées.